

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

INSTAURER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS - (N° 417)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD35

présenté par
Mme Stambach-Terrenoir, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« aménagements »,

insérer les mots :

« de routes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel